

**Assemblée générale**

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
21 octobre 2016
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 octobre 2016, à 15 heures

Président : M. Drobnjak (Croatie)**Sommaire**

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par
d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

Audition de pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17285X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (suite)

Audition de pétitionnaires (suite)

1. **Le Président** déclare que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, les pétitionnaires sont invités à prendre place à la table qui leur est réservée. Ils se retireront après avoir prononcé leurs déclarations respectives. Le Président rappelle aux orateurs qu'ils sont tenus d'observer les règles du décorum, de s'abstenir de formuler des observations personnelles et de ne pas s'écarter des questions à l'examen.

Question du Sahara occidental (suite) (A/C.4/71/7)

2. **M. Lakhrif** (Député du Parlement marocain) décrit sa carrière et son expérience en tant que Sahraoui au sein de la fonction publique, en disant qu'il a par le fait même acquis le droit et l'autorité légitimes de traiter de questions à l'échelle nationale et internationale au nom de tous les Sahraouis qui l'ont élu au suffrage universel, au scrutin secret. En effet, seuls les Sahraouis ayant été élus de façon transparente et démocratique peuvent prétendre représenter le peuple sahraoui. Les dirigeants du Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra et du Río de Oro (Front Polisario), de leur côté, ne sont pas qualifiés à cet égard, d'autant plus que la majorité des Sahraouis vivent dans les provinces méridionales du Maroc. M. Lakhrif prédit d'ailleurs que ces Sahraouis se mobiliseront en grand nombre pour voter aux prochaines élections législatives qui seront organisées dans son pays, dans une manifestation de démocratie et d'attachement à l'intégrité territoriale du Maroc.

3. **M. Dethomas**, intervenant à titre personnel, déclare que l'aide humanitaire doit rester détachée de la politique et que l'enregistrement des réfugiés est un élément fondamental de la protection internationale et du droit des personnes qui pourraient être source de préoccupation pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Au sujet des conclusions présentées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), il affirme que l'incapacité persistante à enregistrer la population sahraouie dans les camps de Tindouf a conduit à un excédent de l'aide humanitaire destinée à ces camps, dont le montant

avait été calculé sur la base de chiffres inexacts fournis par les autorités algériennes. Depuis longtemps, le non-enregistrement facilite ainsi le détournement frauduleux et systémique de cet excédent vers les marchés subsahariens selon un processus mettant en évidence la complicité du Front Polisario qui, simultanément, sans aucun scrupule, maintient les réfugiés à sa charge dans un état de malnutrition chronique. L'enregistrement de la population de Tindouf n'est pas seulement lié à la confiance des donateurs et au respect du droit humanitaire, mais renforcera aussi la transparence nécessaire à une solution durable à un conflit dans une région déjà en proie à des problèmes qui ont une incidence sur son développement.

4. **M^{me} Eads** (Capitol Hill Prayer Partners), faisant référence aux possibilités restreintes à la disposition des jeunes Sahraouis pour accéder à l'éducation dans les camps de Tindouf, déclare que l'éducation n'est plus une priorité pour le Front Polisario, car celui-ci s'intéresse bien davantage au détournement de l'aide internationale, y compris celle qui est destinée à l'éducation. L'espoir d'un avenir assuré par l'éducation a donc été remplacé chez ces jeunes par le nihilisme du désespoir et de la frustration, ce qui a incité certains à s'impliquer dans le crime organisé, et a fini par créer une dépendance à l'égard des gouvernements et de l'aide étrangère pour la subvenir à leurs besoins quotidiens. Le passage à l'autonomie multiplierait les options offertes aux jeunes et favoriserait leur adaptation à la société civile, ce qui ne peut être que bénéfique pour la population. Tant que les Sahraouis des camps de Tindouf n'auront pas appris à se percevoir autrement que comme des victimes, les chances de parvenir à un règlement pacifique de la question du Sahara occidental resteront minces. L'éducation doit être une solution privilégiée. Elle donnerait aux jeunes Sahraouis les moyens de déterminer leur propre avenir et leur permettrait de communiquer sur un pied d'égalité avec leurs jeunes compatriotes au Maroc.

5. **M. Gil Garre** (International Security Observatory), rappelant les attaques terroristes lancées par le passé contre les citoyens espagnols par le Front Polisario, dit que l'implication actuelle de cette organisation dans le crime organisé et le terrorisme local menace d'exacerber la violence et l'instabilité qui existent déjà dans la région du Sahel et que les tentatives des groupes djihadistes de se joindre au

conflit du Sahara occidental dans la poursuite de leurs propres objectifs posent un danger supplémentaire. Les mécanismes démocratiques introduits par le Maroc ont permis d'améliorer substantiellement la transparence et le respect des droits de l'homme dans ce pays, mais les dirigeants du Front Polisario persistent à enlever, torturer ou emprisonner toute personne qui s'oppose à eux à Tindouf, sans que l'ONU fasse quoi que ce soit pour les en empêcher. La Commission devrait donc effectivement prendre la direction de l'action visant à trouver une solution, notamment celle prévue dans le plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007, qualifié par le Conseil de sécurité de sérieux et crédible. En fait, le plan serait de bon augure pour la stabilité, la sécurité et le développement durable dans la région, car il conduira à l'établissement de l'état de droit et du respect de tous les droits de l'homme jusqu'à présent violés systématiquement par le Front Polisario.

6. **M. Cameron** (World Action for Refugees) déclare que les observateurs indépendants sont depuis longtemps au courant du détournement systématique des fournitures offertes pour couvrir les besoins essentiels à la survie de ceux qui vivent dans les camps de Tindouf, dont la maltraitance a été confirmée par une série de statistiques désastreuses sur leur état de santé. Il déplore les efforts déployés pour forcer les groupes criminels responsables à rendre des comptes sur ce détournement que certains soupçonnent d'être un « coup monté de l'intérieur », alors que d'autres avancent l'hypothèse selon laquelle la médiocrité de la prise en charge des habitants du camp s'inscrit dans un plan visant délibérément à les affaiblir et à les régenter. Il appartient exclusivement aux autorités algériennes et au Front Polisario de mettre un terme à cette situation en prenant des mesures énergiques contre ceux qui tirent avantage des habitants de Tindouf et en procédant à un recensement crédible pour faciliter l'évaluation de la quantité d'aide nécessaire dans les camps. Seule une population en bonne santé est en mesure de décider de son propre destin. M. Cameron exprime son soutien à la proposition marocaine d'autonomie comme la meilleure voie concrète vers une solution politique durable au conflit en cours dans la région.

7. **M. Rosemarine**, prenant la parole à titre personnel en sa qualité de spécialiste du droit international, exprime également son appui à cette

proposition qui, à son avis, est équitable et souple, compte tenu de l'importance qu'elle accorde aux négociations en vue d'un règlement adapté aux besoins réels des Sahraouis dans leur aspiration à l'autodétermination. De même, par ses objectifs déclarés, la proposition s'inscrit dans une vision à long terme et garantit en outre un rôle de premier plan pour les Sahraouis au sein des institutions de la région, sans discrimination ni exclusion. Le Maroc est digne de confiance pour donner suite à la proposition, comme le démontrent amplement la réforme démocratique et la croissance économique durables dont il a fait profiter l'ensemble de sa population, sans effusion de sang, à la suite de ses propres épreuves et tribulations. Citant en exemple le résultat du récent vote sur le Brexit tenu au Royaume-Uni, M. Rosemarine met en garde le Sahara occidental contre toute tentative de se retirer d'une économie stable et bien établie pour s'exposer aux incertitudes de l'indépendance économique. Il estime qu'un tel retrait serait à coup sûr catastrophique pour un territoire aussi peu peuplé à l'économie minuscule.

8. **M. Martínez-Campillo**, intervenant à titre personnel et faisant allusion à l'allégeance séculaire des anciennes tribus nomades sahraouies au trône marocain, approuve la proposition marocaine de règlement du conflit du Sahara occidental, une proposition qu'il décrit comme viable, intelligente et réaliste, dont l'objectif est la pleine intégration de la population saharienne et de son riche patrimoine culturel dans la société marocaine. En plus d'être un modèle éprouvé ailleurs d'introduction de la démocratie, de la liberté publique et de l'état de droit, la combinaison de l'autonomie et de l'intégration est une réponse aux nouveaux défis auxquels fait face la souveraineté nationale. Le Maroc garantit qu'il relèvera ces défis en travaillant pour le développement durable, l'égalité économique, l'égalité des sexes et l'élimination de la pauvreté. Il a d'ailleurs répondu à l'appel de solution par sa proposition, en l'intégrant dans sa Constitution et en assumant sa responsabilité à cet égard avec beaucoup d'aplomb. Il ne reste maintenant qu'à mettre en pratique sur le terrain cette proposition bien accueillie pour le plus grand bien du peuple sahraoui et de la région.

9. **M^{me} Huff** (Teach the Children International) déclare que l'implication de longue date de la direction du Front Polisario dans le vol de l'aide humanitaire destinée aux camps de Tindouf, ce qu'elle peut

personnellement attester en tant que responsable de l'aide volatilisée il y a 10 ans, met en évidence la corruption de cette organisation et laisse présager son échec une fois qu'elle se serait vu confier des responsabilités administratives accrues, car il est clair qu'elle poursuivra ses propres intérêts plutôt que ceux du peuple qu'elle est censée servir. En effet, l'histoire est riche d'exemples de dirigeants corrompus qui, après avoir combattu victorieusement pour gagner l'indépendance, ont ensuite pillé les ressources de leur pays à leur propre avantage en semant la ruine de leur peuple. Faisant écho aux paroles d'un historien africain, M^{me} Huff se demande s'il se trouve des négociateurs crédibles dans les camps de Tindouf pour parler au nom du peuple sahraoui ou si le terrain sur lequel se trouvent les Sahraouis est déjà crevassé.

10. **M^{me} Pearson** (Protected Families) dit que les personnes séquestrées dans les camps isolés pendant plus de 40 ans ne correspondent pas à la définition onusienne d'un réfugié et qu'elles ont essentiellement exclu la possibilité de négocier une solution au problème avec leurs ravisseurs. Le Front Polisario a utilisé les habitants des camps comme boucliers humains et otages afin d'approvisionner ses guérilleros à même les articles détournés provenant de dons autorisés par l'ONU, qui ne fait ni le bilan ni le suivi des conteneurs d'expédition à destination des camps. Il est en outre scandaleux que des milliers de résidents des camps soient privés de l'avantage essentiel que sont les aides à la mobilité du fait que ceux-ci ont été transportés dans des conteneurs volatilisés. M^{me} Pearson implore donc ceux qui sont au service de la communauté des personnes handicapées d'inclure les efforts de rapatriement dans leur mission, ajoutant que les otages sahraouis doivent être escortés hors des camps pour être réunis avec leurs familles et se gouverner eux-mêmes dans leur terre d'accueil, conformément au plan d'autonomie proposé par le Maroc.

11. **M. Lygeros**, intervenant à titre personnel en sa qualité de professeur et d'analyste stratégique, dit que le manque de représentativité du Front Polisario est un problème fondamental dans la mesure où il fait obstacle au règlement du conflit au Sahara occidental dans le cadre d'un dialogue constructif avec une entité structurée. Le Front Polisario continue de se cacher derrière le manque de données sur le nombre de réfugiés dans les camps de Tindouf et son nouveau

Secrétaire général, un belligérant radical et un fugitif de la justice espagnole, a été élu de façon antidémocratique. Une telle représentativité est inacceptable aux yeux des défenseurs des droits de l'homme et elle a également eu des conséquences sur le statut de la République arabe sahraouie démocratique qui, actuellement, est effectivement impuissante. En effet, de nombreux membres de l'Union africaine ont cessé de reconnaître le Front Polisario, demandant à ce que la République soit suspendue de l'Union, ouvrant ainsi la voie au retour du Maroc en tant que membre. Ces événements ont montré la voie à suivre pour un règlement non violent du conflit et la libération de la population de Tindouf de l'inhumanité et des influences extrêmes du Front Polisario totalitaire.

12. **M^{me} Uddin**, intervenant à titre personnel, affirme que la question du Sahara occidental est un conflit abandonné et que seule l'attention internationale peut prévenir une catastrophe. Elle qualifie de déchirante l'incapacité à résoudre ce conflit et à mettre fin à la souffrance de personnes innocentes, des femmes et des enfants pour la plupart, et se demande quels critères sont utilisés comme base pour la distribution de l'aide humanitaire à Tindouf, étant donné que le nombre précis des réfugiés reste inconnu. Pourquoi, se demande-t-elle, l'ONU n'assume-t-elle pas la responsabilité de la distribution et de la surveillance de cette aide, comme c'est le cas ailleurs? Elle reconnaît que la proposition marocaine d'autonomie est la voie privilégiée vers l'autodétermination des Sahraouis bloqués à Tindouf et, compte tenu de la volatilité de la région, elle exhorte le Conseil de sécurité à résoudre le conflit sans plus attendre.

13. **M^{me} Chavez Cossio**, intervenant à titre personnel en sa qualité d'avocate, de politicienne et d'ancienne députée péruvienne, déclare qu'il est regrettable que l'Algérie n'ait cessé, depuis 1973, de soutenir le Front Polisario et la République arabe sahraouie démocratique, d'entraver les revendications territoriales légitimes du Maroc concernant le Sahara occidental, revendications qui, ces dernières années, se sont valu un appui international de grande envergure, y compris de la part de son propre gouvernement. En outre, la République arabe sahraouie démocratique est une entité fictive qui ne possède aucun des trois éléments nécessaires pour être considérée comme un État, à savoir la population, le territoire et le pouvoir

souverain. Qui plus est, elle n'a jamais été admise en tant que membre des Nations Unies ou des forums latino-américains de coopération interrégionale auxquels prennent part des pays arabes et africains. De plus, il y a deux mois à peine, elle a été désavouée par une majorité des membres de l'Union africaine.

14. Dans les camps de Tindouf, les conditions de vie précaires et les violations quotidiennes des droits de l'homme sous la main de fer de la direction du Front Polisario contrastent vivement avec la vie de liberté et de bien-être dont jouit la population sahraouie dans les provinces méridionales du Maroc, qui, à 70 % est venue en masse, en 2015, pour participer aux élections municipales. Le rapport de l'Office européen de lutte antifraude a impliqué l'Algérie dans le détournement par le Front Polisario de l'aide humanitaire destinée à ceux qui sont détenus en captivité à Tindouf. Le Maroc, d'autre part, est un allié pour la paix mondiale et régionale dans un monde de plus en plus menacé par le terrorisme déguisé en religion. La proposition marocaine pour l'autonomie de ses provinces sahariennes mérite un appui en tant que solution définitive au conflit artificiel qui freine le développement et l'intégration du Maghreb.

15. **M^{me} Stame Cervone** (Centrist Democratic International Women) dit que les témoignages qu'elle a recueillis auprès de personnes s'étant échappées des camps de Tindouf illustrent les conditions tragiques dans lesquelles vivent les familles détenues en otage dans ces camps de fortune depuis maintenant plus de 40 ans. Il tient du miracle que quiconque puisse survivre à des conditions aussi extrêmes dans une région désertique aussi torride et inhospitalière, où les femmes, les enfants et les personnes âgées souffrent toujours le plus. Entourés par les milices du Front Polisario chargées d'empêcher les évasions, les camps sont effectivement une vaste prison à ciel ouvert où les habitants souffrent en silence, leurs histoires n'étant jamais racontées. M^{me} Stame Cervone décrit trois cas typiques de la myriade de violations des droits de l'homme subies par les habitants du camp aux mains du Front Polisario, dont deux ont été portées à l'attention de l'Organisation des Nations Unies, mais qui restent à ce jour sans réponse. La troisième, impliquant la torture et l'expulsion en Mauritanie d'un ancien fonctionnaire de la police du Front Polisario, reste aussi en suspens.

16. **M^{me} Daoudi** (Sahara Media Center) dit que les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, qui invitent régulièrement le Gouvernement marocain à libérer les prisonniers arrêtés lors de l'opération de démantèlement du camp de protestation de Gdim Izik, persistent à omettre de mentionner les 11 victimes marocaines dont la gorge a été tranchée. Les manifestants défendus par ces ONG ont alors eu la méchanceté de profaner les corps de ces victimes, donnant un spectacle digne des pires incidents terroristes du monde capturés dans des vidéos disponibles sur Internet. Le personnel de sécurité sûrement désarmé chargé de démolir le camp et les civils risquant leur vie en tant que conducteurs d'ambulance pour aider leurs semblables étaient protégés par le droit international. Quels fondements moraux pourraient bien invoquer ces ONG pour demander la libération des bourreaux sans considération pour les familles de leurs victimes et sans condamner les actes subis par ces victimes? L'échec de ces ONG à cet égard remet en cause leur objectivité et leur impartialité, car les morts ont également droit à la justice. Les responsables des assassinats doivent être tenus de répondre de leur crime dans le cadre d'une procédure régulière.

17. En outre, dans une zone livrée à l'anarchie, située entre le Maroc et la Mauritanie, les membres du Front Polisario ont mis en place un vaste réseau de trafic d'armes et de drogue récemment découvert par les forces de sécurité marocaines.

18. **M. Domingues Rodrigues**, intervenant à titre personnel en sa qualité d'avocat belge, à la demande de plusieurs ONG humanitaires européennes, déclare que la surveillance mise en place pour empêcher le détournement avéré par certains dirigeants du Front Polisario de l'aide humanitaire destinée aux camps de réfugiés de Tindouf n'est malheureusement pas aussi efficace qu'on ne le pensait initialement, à en juger par les articles récents selon lesquels des quantités importantes de nourriture et de médicaments faisant partie de cette aide avaient été retracées en Mauritanie, dans un nouvel épisode qui n'était sans aucun doute que la pointe de l'iceberg. Afin d'empêcher la récurrence de tels épisodes, deux associations de défense des droits de l'homme en Europe ont proposé une troisième mesure, en plus de celles qui consistent à contrer les fraudeurs en les traduisant en justice et à procéder à un recensement dans les camps de Tindouf

afin d'évaluer la quantité d'aide nécessaire, à savoir que l'aide humanitaire devait être livrée directement à ses bénéficiaires légitimes, sans que des intermédiaires aient à y jouer un rôle. M. Domingues Rodrigues a bon espoir que la Commission saura se montrer utile à cet égard, ainsi que pour déterminer si la taxe sur la valeur ajoutée à hauteur d'un million d'euros qui serait perçue par les autorités algériennes sur les produits locaux achetés pour les réfugiés sahraouis était en quelque sorte déployée au profit de ces réfugiés qui ne méritent pas d'être pénalisés encore davantage.

19. **M^{me} Laaroussi**, prenant la parole à titre personnel en sa qualité de militante de la société civile, rappelle la journée historique, en novembre 2015, lorsque le Roi Mohammed VI du Maroc a renouvelé son engagement en faveur du modèle de développement des provinces méridionales en vertu duquel les Sahraouis gèreraient leurs propres affaires. Le Roi a en outre déclaré à cette occasion que les responsables régionaux démocratiquement élus ont la légitimité nécessaire pour être les vrais représentants des habitants de ces provinces auprès des institutions nationales et de la communauté internationale. En bref, seuls ceux qui sont choisis directement par la population sahraouie dans le cadre d'élections libres sont qualifiés pour représenter les Sahraouis et superviser le développement de la région au profit de ses habitants. Lors des élections municipales tenues en 2015, divers sièges ont été remportés par des Sahraouis, y compris un ancien habitant du camp, qui a été élu en tant que chef du conseil. Comme le Roi l'a également dit, la régionalisation avancée a été concrétisée par les institutions et les prérogatives établies pour sa promotion. Cette décentralisation des pouvoirs, par ailleurs, est complémentaire à la proposition marocaine de règlement définitif du conflit territorial. Le Maroc accueille tous ses citoyens à bras ouverts, montrant ainsi qu'il est temps de faire le saut du passé vers l'avenir.

20. **M. Bouchakouk** (Association citoyenneté et développement humain), rappelant la récente nomination du nouveau Secrétaire général du Front Polisario et Président de la République arabe sahraouie démocratique, déclare qu'il était le seul candidat à ces postes et qu'aucun des larbins choisis pour participer à son simulacre d'élection n'a voté contre lui. Leur crainte des conséquences pour eux-mêmes et leurs familles, s'ils avaient osé s'opposer, était la preuve de

la discipline de fer qui prévaut dans les rangs du Front Polisario. Les chiffres correspondant aux résultats de ces élections sont le reflet du nombre d'habitants du camp, qui est resté le même pendant 40 ans, comme s'il n'y avait eu aucune naissance ni aucun décès depuis. M. Bouchakouk se demande pourquoi une soi-disant république « démocratique », bien que fantomatique, ne devrait pas tenir des élections au suffrage universel, rappelant au passage que son nouveau président à vie est recherché par les autorités espagnoles pour répondre à des plaintes déposées contre lui des décennies plus tôt par des Sahraouis pour violations flagrantes des droits de l'homme, viols et abus sexuels, mais qui a échappé à toute rétribution grâce à la protection de ses patrons algériens. Voilà la vraie nature des dirigeants séparatistes du Front Polisario qui font appel au soutien de la Commission.

21. **M. Aidara** (Observatoire des menaces terroristes, des radicalismes, des risques criminels et cinématiques du Centre d'études diplomatiques et stratégiques, Dakar, Sénégal) déclare qu'un État incapable de s'acquitter de ses obligations ne correspond pas à la définition d'un État tel que défini dans le droit international, comme dans le cas de la République arabe sahraouie démocratique, qui a été incarné par une bande de dirigeants autoproclamés opérant à partir d'ailleurs et financé et manipulé par un pays voisin. La proposition marocaine d'autonomie incarne une forme d'autodétermination adaptée pour tenir compte des circonstances actuelles, tandis que l'engagement pris par le Maroc de financer massivement le développement des provinces méridionales a déjà encouragé le retour des Sahraouis séquestrés dans les camps de Tindouf et freiné le flux de terroristes se dirigeant vers le Sahara. Ayant à l'esprit la volonté exprimée par les Sahraouis de rester des citoyens marocains et la quête de stabilité dans la région, la Commission devrait prendre les moyens pour amener le Conseil de sécurité à se saisir de cette question qui nécessite une solution politique. L'Afrique ne saurait endurer plus d'insécurité et de guerres déclenchées par des tentatives infructueuses d'autodétermination ou d'indépendance. Le droit à l'autonomie auquel aspire la majorité subsaharienne qui souhaite vivre en paix et en sécurité doit donc l'emporter sur les revendications d'une minorité illégitime.

22. **M. Jensen**, intervenant à titre personnel en sa qualité d'ancien chef de mission et de Représentant

spécial par intérim du Secrétaire général pour le Sahara occidental, dit que le différend au sujet du Sahara occidental reste profondément ancré dans une région où les menaces à la sécurité provenant de groupes terroristes nécessitent une action concertée pour empêcher un retour à la violence. La solution politique recherchée par le Conseil de sécurité, incluant un rôle renforcé pour les Nations Unies, paraît dorénavant plus prometteuse, à la suite de la visite, en mars 2016, du Secrétaire général Ban Ki-moon dans les camps dirigés par le Front Polisario. La proposition marocaine d'autonomie représente en effet un point de départ prometteur, compte tenu notamment des nouvelles réformes et mesures positives en cours au Maroc. Le Maroc a d'ailleurs exprimé son intention d'adhérer à nouveau à l'Union africaine, conditionnellement au succès de la motion portant expulsion de la République arabe sahraouie démocratique, dans la mesure où deux membres de l'Union ne peuvent prétendre représenter le même État. Un compromis ingénieux serait nécessaire pour combler le fossé entre la détermination du Maroc et les aspirations du Front Polisario. Bien que l'inaction ait pu être considérée comme une option plus avantageuse dans le passé, il est aujourd'hui moins probable qu'elle puisse servir les intérêts des deux parties.

23. **M. Assor** (Surrey Three Faiths Forum) déclare qu'en dépit de toutes ses tentatives passées de dépendre la situation tragique des personnes incarcérées depuis plus de 40 ans dans les camps de Tindouf, ainsi que ses répercussions émotionnelles, physiques et psychologiques, la Commission n'était toujours pas convaincue de la nécessité d'entreprendre une action décisive pour mettre fin à ce qu'il qualifie de calamité meurtrière. Appelant à la fermeture de ces horribles camps, il demande instamment à la Commission de bien réfléchir à la dernière proposition formulée par le Roi Mohammed VI du Maroc, proposition qui a été saluée comme la plus avancée à ce jour pour mettre un terme à cette calamité et pour apporter l'espoir d'un avenir meilleur aux familles de Tindouf, en leur permettant de rejoindre ceux qui ont réussi à s'échapper pour s'intégrer au Maroc.

24. **M. Wilson** (International Sahrawi Friendship Association) déclare que le pillage de ressources naturelles n'est qu'une des nombreuses violations des droits de l'homme subies par les Sahraouis vivant sous occupation marocaine au Sahara occidental. Un

référendum est la clé qui permettrait de faire cesser définitivement tous ces abus.

25. **M^{me} Bahaijoub** (Protection de la famille), en notant que de beaux discours contraires à la vérité ont permis de retirer des avantages et d'exercer un contrôle, affirme qu'il importe de tenir compte des témoignages de tous ceux qui ont pu observer et subir les nombreuses injustices perpétrées dans les camps de Tindouf. Alors que le Maroc est sous surveillance constante, travaillant d'arrache-pied à l'instauration d'un pays démocratique égalitaire, le Front Polisario continue de mener une politique à huis clos, alors qu'il devrait céder aux pressions internationales et procéder au recensement de ces camps, qui est demandé depuis longtemps. Le droit de jouir de la liberté de circulation, actuellement refusé, doit également être garanti et les femmes doivent bénéficier d'une protection spéciale contre les violences sexuelles et sociales auxquelles elles sont soumises, en dépit des prétentions du Front Polisario concernant le rôle de premier plan accordé aux femmes dans la société sahraouie. À l'inverse, au Sahara occidental, les femmes jouissent des mêmes droits que les Marocaines, bénéficiant en particulier des protections judiciaires offertes par l'un des codes de la famille les plus progressistes du monde arabe et recevant l'aide sociale prodiguée par des organisations officiellement reconnues. Le Maroc s'efforce en effet de protéger et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'autonomie et les femmes ont pris une part active en votant et en se présentant comme candidates aux élections locales et nationales. En revanche, l'ancien Secrétaire général du Front Polisario a occupé ce poste pendant 40 ans et son successeur était l'unique candidat en lice.

26. **M^{me} Warburg** (Freedom for All) déclare que les conditions de vie se sont détériorées pour les milliers de réfugiés confinés depuis longtemps par le Front Polisario, avec le soutien de l'Algérie, dans les camps de Tindouf, où les droits de l'homme fondamentaux, y compris la liberté de circulation, continuent d'être ignorés. Il faut absolument accorder accès, sans délai, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin qu'il enregistre et évalue les besoins de ces réfugiés, qui sont dépendants de l'aide humanitaire qui est plutôt vendue à profit par le Front Polisario. M^{me} Warburg décrit les problèmes de santé qui touchent les femmes et les enfants, en particulier en

raison de la malnutrition, ainsi que du désespoir, de la misère et de la dépendance créée par le manque d'éducation et la rareté des emplois, ajoutant que les activités criminelles du Front Polisario et l'aide qu'il prodigue aux groupes terroristes posent d'autres dangers. À la fois sérieux et crédible, le plan marocain d'autonomie saurait susciter l'espoir en l'avenir en laissant libre cours aux talents d'entrepreneur de la région subsaharienne, en réduisant la dépendance et en augmentant la stabilité et la prospérité. Les Sahraouis de Tindouf méritent autant que les Sahraouis vivant dans le sud du Maroc. Ils doivent être libérés des camps et réunis avec leurs familles.

27. **M. Ayachi** (Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui) dit que, tout au long des 41 années de l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc, les habitants sahraouis ont été quotidiennement soumis à l'oppression et aux violations flagrantes de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux. En violation du droit international, les ressources naturelles du Sahara occidental ont également été honteusement pillées par le Maroc, qui a en outre utilisé des tactiques dilatoires pour empêcher toute négociation officielle sérieuse, faisant tout son possible pour entraver la tenue d'un référendum d'autodétermination sous la supervision des Nations Unies et défiant systématiquement la communauté internationale. Il ajoute que les allégations concernant le détournement de l'aide humanitaire sont sans fondement, que cette aide est distribuée sous la supervision d'ONG internationales et en présence des bénéficiaires. Quant à l'affirmation selon laquelle le Gouvernement algérien perçoit une taxe sur la valeur ajoutée sur les marchandises destinées aux camps, elle est fabriquée de toutes pièces. Bref, l'ONU doit respecter son engagement en organisant un référendum et en justifiant la confiance placée en elle par les Sahraouis quand ils ont choisi la paix plutôt que la guerre en 1991.

28. **M. Al-Jabari** (Palestinian-Moroccan Friendship Society) déclare que le vaste renouveau en cours dans les régions du sud, dont il a lui-même été témoin en 2015, est dû à la politique éclairée poursuivie par le Roi Mohammed VI du Maroc et aux investissements financiers énormes canalisés par le Gouvernement marocain dans le développement global de ces régions. La large autonomie sous souveraineté marocaine qui a été proposée offre la meilleure solution au différend.

Décrite comme sérieuse et crédible, cette proposition s'est valu un large soutien international et contraste avec l'attitude intransigeante de l'autre partie au conflit. De plus, aucune solution ne saurait être atteinte tant que l'Algérie n'assumera pas ses responsabilités d'acteur majeur dans ce conflit. Pour le Maroc, la question du Sahara est de nature existentielle. Ce n'est pas une question de frontières ou de négociation de son unité et de sa souveraineté.

29. **M. Bessedik** (Algérie), prenant la parole sur une motion d'ordre, souligne qu'il est inadmissible, dans la salle de réunion, de se référer à l'Algérie autrement que comme un observateur du conflit et demande aux orateurs de respecter cette règle.

30. **M. Laasel** (Maroc), prenant également la parole sur une motion d'ordre, déclare qu'il est inexact d'affirmer que l'Algérie n'est pas partie au conflit, compte tenu du fait qu'elle a mené des opérations militaires contre le Maroc au moment où le Sahara occidental lui a été rendu, en 1975.

31. **M. Bessedik** (Algérie) précise qu'il n'a pas fait de déclaration; il a simplement soulevé un point d'ordre relatif à la procédure qu'il souhaite voir respecter.

32. **Le Président** rappelle aux orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations au point de l'ordre du jour à l'étude.

33. **M. Laasel** (Maroc) dit que sa motion d'ordre avait pour but de répondre au commentaire exprimé et rappelle que, lors de la précédente réunion de la Commission, il n'y a eu aucune interruption des déclarations contenant des allégations à l'encontre d'États. Il serait préférable, à son avis, d'imiter cet exemple de respect de la liberté d'expression en écoutant avec attention les témoignages des pétitionnaires indépendants au sujet d'une question dont ils sont parfaitement au courant. Quant à son point, il ajoute que même le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies considère que l'Algérie est partie au conflit.

34. **M. Bessedik** (Algérie) rappelle qu'il n'était intervenu que pour assurer le respect de la procédure selon laquelle aucun pétitionnaire n'est autorisé à mentionner l'Algérie, sauf dans le contexte de son statut reconnu d'observateur du processus en cours.

35. **M. Laasel** (Maroc) rappelle que, en prenant la parole devant l'Assemblée générale en 1974, le Représentant permanent de l'Algérie avait décrit son pays comme partie prenante à la question.

La séance est suspendue à 16 h 30; elle est reprise à 16 h 40.

36. **M. Al-Jabari** (Palestinian-Moroccan Friendship Society), poursuivant sa déclaration, dit que les violations flagrantes des droits de l'homme que subissent ceux qui sont emprisonnés dans les camps de Tindouf ont été ignorées et qu'il est temps de procéder à un recensement des habitants des camps, sous supervision internationale, afin de déterminer leur nombre précis et pour empêcher que l'aide humanitaire destinée aux camps ne fasse l'objet de trafic dans les pays voisins.

37. **M^{me} Riveros**, intervenant à titre personnel en sa qualité de politologue et consultante, dit qu'une approche réaliste de la question du Sahara occidental s'impose et souligne que la transition démocratique est en cours au Maroc, comme en témoignent la tenue d'élections libres, le débat public animé et le dynamisme de la société civile. Elle fait observer que les défis socioéconomiques auxquels sont confrontées les provinces méridionales ont été correctement identifiés dans le but de promouvoir la croissance économique, l'emploi et le bien-être grâce à un modèle de développement intégré et participatif, accordant une place importante à la jeunesse. En plus des initiatives visant à encourager les entreprises et, partant, la création d'emplois et de richesse, de multiples secteurs économiques vivent un renouveau et le cadre politique et juridique en place donne à la population le pouvoir de prendre en charge son propre développement. La mise en place de nombreuses installations culturelles, sportives et scolaires a été particulièrement bénéfique pour les jeunes, les femmes et même les microentreprises. Bref, le développement global de la région se poursuit sans relâche malgré le conflit persistant. Même d'anciens membres du Front Polisario, hommes et femmes, font désormais partie de la vie politique marocaine après avoir pris part aux élections provinciales tenues en 2015.

38. **M. Vargas Osorio** (Observatorio de la Democracia) affirme que le Front Polisario ne peut légitimement prétendre représenter les habitants du Sahara occidental, la grande majorité d'entre eux

jouissant librement de leurs droits civils, politiques et socio-économiques dans les limites du cadre juridique du Maroc et reconnaissant la souveraineté des lois et des institutions marocaines. Par ailleurs, le Front Polisario tient captif un groupe de citoyens sahraouis, en les séparant de leurs familles au Maroc, dans une tentative d'interférer avec le statu quo dans la région. En effet, une évaluation comparative des indicateurs de la démocratie menée par son organisation a démontré que la représentativité du Front Polisario en tant que mouvement politique est aujourd'hui pratiquement inexistante. Les habitants des provinces méridionales du Maroc participent régulièrement aux élections. Le taux habituellement élevé de participation de cet électorat, y compris lors du référendum de 2011 sur la nouvelle Constitution marocaine, témoigne clairement de son engagement ferme envers sa communauté et de sa détermination à renforcer la démocratie au Maroc, une nation citée dans les cercles internationaux comme un modèle de changement politique garantissant l'exercice des droits fondamentaux à l'ensemble de la population et permettant ainsi à tous de collaborer à l'instauration de la paix et de la stabilité régionale.

39. **M^{me} Boussouala**, intervenant à titre personnel en sa qualité de militante de la société civile et de Sahraouie, exprime sa gratitude à tous les donateurs d'aide humanitaire au nom des familles sahraouies vivant dans les camps, car ils contribuent à alléger leurs souffrances dans ce climat désertique hostile. Il est cependant déconcertant que ces bailleurs de fonds soient appelés à aider une population dont on ignore pratiquement le nombre, les besoins de base et la volonté de quitter les camps. M^{me} Boussouala se demande donc ce qui empêche de procéder à un recensement, procédure normale ailleurs lorsqu'il s'agit de réfugiés, combiné à des entretiens permettant de cerner les besoins et les aspirations des habitants. L'enjeu prioritaire pour les Sahraouis emprisonnés dans l'équivalent d'une prison à ciel ouvert, est cependant de retrouver leur liberté et d'échapper au blocus dont ils font l'objet depuis plus de 40 ans, car ce n'est pas la famine, mais plutôt l'incarcération qui les menace d'extermination totale.

40. **M. Vázquez de Lara Cisneros** [Université autonome de Puebla (Mexique)] déclare que la nouvelle Constitution marocaine attache une importance particulière à l'identité culturelle des provinces méridionales. La politique culturelle

nationale élaborée en conséquence garantit à leurs habitants la jouissance de leurs droits culturels et la protection contre l'exclusion sociale, politique et économique. En contribuant ainsi à promouvoir les aspects uniques de la culture sahraouie, y compris ses éléments hassani, la Constitution a aidé à son tour à consolider et à préserver l'unité, l'identité et le patrimoine nationaux, en reconnaissant la diversité culturelle et en réunissant les multiples éléments mentionnés dans son préambule. Les activités culturelles continuent d'être florissantes dans les provinces méridionales, qui ont bénéficié d'une augmentation des subventions accordées à des organisations vouées à la promotion de la culture hassani. Le plan d'autonomie marocain reflète également la Constitution en tenant compte des éléments de la riche identité culturelle du pays, en stipulant que les populations de la région autonome du Sahara proposée devraient exercer, à l'intérieur de ses frontières, le pouvoir sur les affaires culturelles, y compris le patrimoine culturel hassani.

41. **M. Agozino** (Instituto Argentino de Estudios Geoestratégicos y Asuntos Políticos) dit que, comme le reconnaissent les traités internationaux pertinents entre autres instruments, le Sahara est une partie indissociable du Maroc et possède sa propre identité ethnique et religieuse. Comme le recommande par ailleurs la Cour internationale de Justice, le Maroc a le droit de défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté sur le Sahara, ainsi que le devoir de rechercher une solution pacifique et réaliste au différend. Il a donc proposé sa propre solution constructive visant à offrir l'espoir d'un avenir meilleur à ceux qui vivent dans les provinces méridionales. En revanche, le Front Polisario ne dispose d'aucune base juridique pour prétendre représenter le peuple sahraoui, y compris ceux qu'il contrôle d'une main de fer dans les camps de Tindouf. Il s'agit en fait d'un mouvement séparatiste qui menace la paix et la sécurité dans la région et au-delà, qui détourne à son propre avantage le financement et l'aide destinés à soulager les souffrances des habitants du camp et qui participe à des activités criminelles allant du trafic de drogue à l'enlèvement. Ses membres, y compris son secrétaire général, doivent être tenus responsables de leurs crimes contre l'humanité.

42. **M^{me} Cosentino** (Universidad Argentina John F. Kennedy) déclare que les enfants constituent la

majorité du nombre indéterminé de Sahraouis détenus contre leur gré dans des conditions d'une horreur indescriptible dans les camps de Tindouf. En plus des risques associés à la vie dans une zone militarisée, les enfants souffrent de pauvreté matérielle, de maladies évitables et du manque d'éducation. Le Front Polisario ne se soucie guère d'eux, les exploitant uniquement à des fins de propagande et les soumettant à des violations des droits de l'homme. En plus d'être traumatisés par leurs expériences, les enfants sont incapables de réaliser leur propre identité et sont souvent endoctrinés par le Front Polisario de façon à ce qu'ils rejettent les familles dont ils ont été séparés. Le Front Polisario subtilise en outre l'enfance d'un grand nombre d'entre eux, que ce soit en les recrutant comme enfants soldats, en les forçant à se marier ou en les maintenant en esclavage. À la lumière de ces circonstances, elle demande instamment à la Commission de lancer un appel énergique pour l'organisation d'un recensement de la population dans les camps de Tindouf.

43. **M. Vidal Garrido**, intervenant à titre personnel en sa qualité de journaliste et de chercheur, déclare que le Front Polisario utilise avec succès la propagande depuis le début du conflit au Sahara occidental pour déformer les faits ou les fabriquer afin de promouvoir son propre agenda et occulter la misère subie dans les camps de Tindouf, où seuls ses propres dirigeants jouissent de leurs droits et profitent des ressources économiques. La propension de cette organisation à traiter tout Sahraoui périssant de mort violente comme un martyr est un exemple des stratégies de manipulation employées par le Front Polisario. Décrivant un incident de ce genre qu'il a lui-même relaté, Vidal Garrido raconte l'histoire de Mohamed Lamin Haidala, un jeune Sahraoui au casier judiciaire de criminel violent, notamment pour des crimes liés aux drogues et pour des infractions commises à l'arme blanche, pour lesquels il a été emprisonné à plusieurs reprises. Après sa mort causée par des blessures brutales subies au cours d'une tentative de vol motivée par la drogue dans sa ville natale de Laayoune, il a été présenté comme un martyr révolutionnaire par le Front Polisario, déterminé à démontrer que les provinces méridionales sont dénuées de tous les droits de l'homme.

44. **M^{me} Sams** (Antioch Community Church) déclare que, pour établir des rapports équitables et impartiaux

sur les questions de droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf, comme le demande le Secrétaire général, il importe de mener des enquêtes sur le terrain dans les deux régions afin d'accroître la crédibilité et dissiper toute perception de partialité. Deux semaines de suivi par Human Rights Watch, une organisation qui pourrait être considérée comme partielle, ne peuvent être considérées comme suffisantes pour une évaluation équitable des droits, des libertés et des abus, en particulier lorsque les réponses données par le Front Polisario à des questions concernant les activités des camps ont été prises au pied de la lettre. Une organisation d'enquête indépendante, pour sa part, n'accepterait pas ces réponses comme des faits. Elle se demande si c'est l'Algérie qui détermine l'état de droit dans les camps de Tindouf, notant que le récent rapport de pays sur l'Algérie publié par le Département d'État des États-Unis contient de nombreux exemples de violations des droits de l'homme. Bref, l'ONU doit démontrer son impartialité en surveillant ces abus d'une manière équilibrée, y compris par le biais de rapports parallèles.

45. **M^{me} It** [Ar-Raniry State Islamic University, Aceh (Indonésie)] dit que la négociation d'un règlement pacifique de tous les différends impliquant l'autodétermination pourrait aboutir positivement en suivant une feuille de route pour la réalisation des droits des minorités et autres droits comme la participation à la vie politique et économique. L'autodétermination a jeté les bases du nationalisme civique, où la citoyenneté est fondée sur un ensemble de croyances communes, et un discours moderne sur la démocratie et les droits de l'homme a été validé par le savoir. Les enseignements tirés de la lutte pour la liberté menée à Aceh montrent que des médiateurs forts et un règlement de paix attrayant pour les deux parties en conflit sont essentiels pour mettre fin au conflit, comme l'est l'implication des communautés affectées dans la négociation et la résolution de la cause profonde de désaccord. Selon M^{me} It, le succès obtenu dans le cas d'Aceh encouragera la communauté internationale à se prononcer sur la proposition marocaine pour l'autodétermination du Sahara, qui permettra aux Sahraouis du territoire contesté de vivre en paix et de recouvrer leur dignité et leur liberté.

46. **M^{me} Sherrill** (Common Ground Ministries), suggérant des solutions aux quatre domaines critiques en vue de promouvoir un règlement pacifique du

conflit, déclare qu'en premier lieu le manque de sécurité menaçant la stabilité au Sahara occidental et tous les pays de la région sahélo-saharienne devrait être réglé d'urgence. Les réseaux criminels, par exemple, recrutent activement des habitants des camps de Tindouf, en particulier les jeunes, pour participer au commerce illégal en pleine effervescence le long des principaux itinéraires de contrebande situés à proximité des camps. Deuxièmement, les visites familiales organisées dans le cadre du programme de mesures de confiance du HCR devraient reprendre et inclure tous les membres des familles séparées. Troisièmement, l'ONU devrait soutenir plus énergiquement la construction d'une route reliant Smara, au Maroc, et Tindouf, en Algérie, et, quatrièmement, la transparence devrait être accrue pour faire en sorte que les violations des droits de l'homme commises par le Front Polisario soient intégralement et fidèlement signalées et consignées. M^{me} Sherrill recommande avec insistance la poursuite d'un règlement rapide du conflit et la fin du statu quo consistant à se contenter d'essayer de rendre les habitants des camps « confortables ».

47. **M. Ayala Ochoa** (Consejo Peruano de Solidaridad con el Pueblo Saharaui), prenant la parole du point de vue de quelqu'un qui s'emploie à défendre et à cultiver les valeurs de la liberté, de la paix et du développement, déclare que les peuples du monde entier, y compris le peuple sahraoui, devraient jouir du même droit à forger leur propre avenir. Malheureusement, ni les buts, ni les principes de l'Organisation des Nations Unies, ni les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont été mis en œuvre au profit des Sahraouis. Il est inconcevable que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ne soit pas investie du mandat de surveiller le respect des droits de l'homme, tout comme la violation du cessez-le-feu par les forces armées marocaines. L'occupant du Sahara occidental a mené une guerre de propagande bien financée, perpétré des crimes contre le peuple sahraoui et tapissé la région de mines terrestres. M. Ayala Ochoa en appelle donc à la reconnaissance internationale de la République arabe sahraouie démocratique, à un accent accru sur les droits de l'homme de sa population dans les politiques étrangères des États-Unis, de la France et de l'Espagne, ainsi qu'à une approche de tolérance zéro de la part de l'Union européenne face aux accords

commerciaux illégaux qui ouvrent la voie au trafic des ressources naturelles appartenant au peuple sahraoui.

48. **M. Moraga Duque** (Rehabilitación y Esperanza), soulignant l'intolérance du traitement infligé aux habitants des camps de Tindouf par des dirigeants ne s'intéressant qu'à leurs propres fins politiques, dit qu'il est largement admis que la proposition de l'autonomie politique, économique et administrative du Sahara occidental doit être acceptée. En effet, cette initiative a été accueillie avec enthousiasme comme étant sérieuse et réaliste, une description qui ne s'applique pas à l'idée souvent répétée de tenir un référendum, qui constitue maintenant une notion obsolète. La création d'un petit État ethnique serait non viable et déstabiliserait inévitablement une région déjà menacée par l'extrémisme, alors que le plan d'autonomie proposé incarne une forme d'autodétermination dans laquelle les particularités socioculturelles sont respectées dans le cadre d'une stabilité politique. Des mesures doivent être prises pour transformer la vie misérable de ceux qui sont séquestrés dans les camps de Tindouf en une vie de paix, de justice et de développement. Pour eux, il est devenu plus essentiel que jamais de mettre fin au conflit en reconnaissant que la pleine autonomie de la population sahraouie offre la solution la plus juste et la plus réaliste et qu'elle est déjà en cours d'exécution.

49. **M. Pannocchia**, prenant la parole à titre personnel en sa qualité de journaliste et d'écrivain, déclare que l'absence de tout recensement de la population des camps de Tindouf est un obstacle majeur à la paix et à la stabilité dans la région et a facilité le détournement de l'aide humanitaire internationale vers des marchés étrangers, où elle a été vendue au profit de hauts responsables algériens et du Front Polisario. Il n'est donc guère surprenant que ces responsables se soient toujours opposés à la réalisation d'un tel recensement, malgré les nombreuses demandes formulées par les organisations et organismes des Nations Unies en vue de déterminer les besoins des habitants des camps. L'opposition à un recensement encourage également la croissance d'activités criminelles et le recrutement des habitants des camps par les organisations terroristes. Il appelle donc l'Algérie à assumer ses responsabilités, en collaboration avec le Front Polisario, en autorisant l'organisation d'un recensement dans les camps de réfugiés de Tindouf.

50. **M^{me} Pellegrin** (Mimouna) demande que des mesures soient prises pour mettre fin aux souffrances des femmes sahraouies séquestrées dans les camps de Tindouf, qui subissent tous les jours toutes sortes de violence psychologique, physique et sexuelle, ainsi qu'à l'impunité des tortionnaires du Front Polisario qui échappent à la condamnation internationale. Ces femmes vulnérables vivent dans l'insécurité permanente à la merci des dirigeants séparatistes qui les soumettent au crime odieux de la grossesse forcée. En effet, elles sont traitées comme des machines de procréation pour assurer un nombre plus élevé de personnes dans les camps et soutenir ainsi la propagande du Front Polisario concernant la nécessité d'accroître l'aide humanitaire. Les femmes sont gravement touchées par le détournement flagrant de l'aide alimentaire, par les conditions climatiques difficiles et la privation de leurs droits les plus fondamentaux. Citant les nombreux cas de viol, elle estime que les auteurs de ces crimes, parmi lesquels le nouveau Secrétaire général du Front Polisario, doivent répondre de leurs actes devant la justice. Plusieurs femmes sahraouies ont également été détenues illégalement lors de la visite des camps, ce qui est révélateur des restrictions imposées à la liberté de circulation des femmes.

51. **M. Jamison**, prenant la parole à titre personnel en sa qualité de représentant d'une entreprise internationale basée à Gibraltar, dit qu'il n'a jamais vu des conditions de vie aussi difficiles que celles qu'endurent les Sahraouis dans aucun des nombreux pays où il s'est rendu dans le cadre de son travail humanitaire et de sa participation à un dialogue religieux. Mais plutôt que de pointer du doigt, il est temps de rechercher une solution viable. Il se félicite de l'hospitalité qu'il a trouvée chez les dirigeants des camps de Tindouf lors de ses nombreux séjours pour participer au dialogue de paix organisé chaque année entre les musulmans et les chrétiens pour discuter de leurs croyances et apprendre les uns des autres. La nature ouverte de ce dialogue entre les imams, les dirigeants du Front Polisario et d'autres responsables sahraouis témoigne d'une capacité à vivre en harmonie avec tous ceux qui pensent différemment. Rappelant que la plupart des habitants des camps continuent de souffrir dans une pauvreté abjecte, en attendant de retourner dans le pays qu'ils ont été forcés de quitter 40 ans plus tôt, M. Jamison exprime l'espoir qu'en

2016 l'Organisation des Nations Unies assurera la protection et la sécurité du peuple sahraoui et lui rendra justice.

52. **M^{me} Fabian** (Data Palm Consulting), rappelant les conditions de vie difficiles dans les camps de réfugiés sahraouis qu'elle a visités, salue gracieusement la généreuse hospitalité qu'elle, une étrangère, a reçue d'un peuple lui-même aussi démuné. Il l'a accueillie, a partagé avec elle le peu de nourriture et d'eau qu'il avait, l'a écoutée et l'a invitée à revenir. Le dialogue annuel de paix décrit par le pétitionnaire précédent était la raison de sa visite dans les camps. M^{me} Fabian a aussi été impressionnée par l'échange sur la religion qui a servi de pont entre les personnes de différentes religions et cultures, ce qui est particulièrement important à un moment où les réfugiés introduisent d'autres cultures à un rythme effréné. Grâce à leur gentillesse et leur courage d'attendre si longtemps une solution pacifique à leur conflit, les Sahraouis ont beaucoup à apprendre au monde au sujet de la paix. M^{me} Fabian demande au Comité de trouver un moyen pour eux de retourner dans leur patrie du Sahara occidental, car il n'y a pas de plus grande joie que de rentrer chez soi.

53. **M^{me} Marino** (City College de New York) dit qu'il n'y aurait pas de meilleure base pour reprendre les négociations si le Comité mettait de côté les violations des instruments internationaux commises il y a longtemps et mettait plutôt l'accent sur la santé et le bien-être des réfugiés sahraouis. Bien que la proposition marocaine d'autonomie présente la seule solution viable pour les deux parties, le Front Polisario autocratique n'en est pourtant pas un partisan, ce qui indique peut-être qu'il n'a que ses propres intérêts à cœur. Sa cause purement idéologique n'est pas réalisable sur le plan pratique, ses dirigeants sont corrompus et de nombreuses violations des droits de l'homme sont commises dans ses camps. En revanche, l'État souverain du Maroc se démocratise progressivement et ses citoyens sont en mesure de devenir des membres productifs de la société, qui comprend déjà une importante communauté sahraouie. À son avis, il serait utile de redéfinir l'autonomie et de revoir le plan d'autonomie marocain, en accordant une attention particulière aux paragraphes 12, 13 et 18. Pour sa part, le Maroc doit travailler plus fort pour développer ses régions méridionales et suivre de près l'allocation d'un budget précis à cette fin.

54. **M. El Ahmadi**, prenant la parole à titre personnel en sa qualité de professeur, soulignant d'emblée le rôle des élections législatives imminentes au Maroc dans la consolidation du processus démocratique en cours dans ce pays, dit que ses compatriotes habitants des provinces sahariennes ont été de plus en plus nombreux à participer aux campagnes électorales et au scrutin depuis que la région a été restituée au Maroc. Il rappelle les élections régionales et communales historiques, tenues en septembre 2015, à l'issue desquelles des représentants ont été élus aux nouveaux conseils régionaux, dont le mandat est prévu par la Constitution et qui sont investis de larges pouvoirs. D'authentiques Sahraouis ont remporté des sièges dans les conseils régionaux des provinces sahraouies, où ils portent désormais la lourde responsabilité de superviser la mise en œuvre du plan de régionalisation avancée. Un financement public massif a également été réinvesti dans un nouveau modèle de développement pour les provinces méridionales, un autre exemple des mesures prises pour renforcer la seule démocratie viable dans le nord-ouest de l'Afrique, qui demeure en proie à la violence, à l'instabilité et à la fragmentation. Le Front Polisario, qui s'emploie à stopper l'élan du Maroc, devrait plutôt cesser la poursuite incessante de ses jeux insensés, dangereux et même infructueux.

55. **M^{me} Lenz** (Not Forgotten International) dit qu'elle s'inspire du point de vue unique acquis par la présence de longue date de son organisation dans la communauté des réfugiés sahraouis qu'elle sert. Le principal objet de préoccupation est l'impact cruel sur la jeunesse sahraouie de l'occupation marocaine de leur patrie. La frustration, la colère et l'amertume suscitées chez les jeunes par l'impasse actuelle exacerbent l'hostilité, la rage et le désespoir. Ces jeunes, qui versent dans la violence, sont d'ailleurs courtisés par des groupes radicaux, y compris à l'intérieur même du Maroc. Toutefois, beaucoup se sont unis pour contrer cette menace et lutter pacifiquement et avec détermination pour rendre justice au peuple sahraoui en élevant leurs voix pour affirmer, en attendant leur référendum, l'identité et la culture sahraouies uniques et le désir d'une nation sahraouie. Ces voix doivent être écoutées attentivement, car la génération actuelle dans les camps est à la croisée des chemins entre un avenir de paix et de dignité humaine et une catastrophe tragique, violente et incontrôlable. Dans ce contexte, M^{me} Lenz

demande instamment que le droit juridique reconnu du peuple sahraoui à un référendum soit pleinement exercé.

56. **M^{me} Basinet**, prenant la parole à titre personnel en sa qualité d'actrice, chanteuse et activiste mise en nomination pour l'obtention du prix Nobel de la paix, dit qu'elle réfléchit à ce qu'il en coûte de priver un peuple de son droit de parole et de l'empêcher de participer aux discours médiatiques, de négocier la valeur de sa propriété intellectuelle et celle de ses biens et d'en récolter les fruits. Une voix organique et orchestrée est maintenant plus importante que jamais pour l'avenir. Le peuple peut difficilement se permettre de rester silencieux, en particulier dans un climat où la division entre la minorité et la majorité est devenue une maladie de l'égoïsme et de l'arrogance. Les exemples actuels montrent que la minorité est récompensée, que les droits des plus vulnérables sont bafoués et que les préjugés aliénants continuent de faire surface. La visite de M^{me} Basinet aux réfugiés sahraouis lui a appris, cependant, que le monde ne peut prospérer lorsque des sociétés entières sont aliénées, que les ennemis doivent aussi faire partie de la solution, que l'autodétermination contribue à donner la parole aux sans-voix et que la force du cœur, de l'âme et de l'esprit contre toute opposition doit être préservée. En un mot, l'exclusion des communautés entières du dialogue de paix doit cesser.

57. **M. Boudjedra**, prenant la parole à titre personnel, lance un appel à l'inclusion des jeunes dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions à l'examen. Les habitants du Sahara occidental, dernier territoire non autonome en Afrique, ont été forcés au cours des 40 dernières années de vivre en tant que réfugiés ou sous domination coloniale, privés du droit de vivre librement sur leurs terres et de se gouverner. Les jeunes Sahraouis ambitieux avaient des rêves et des attentes, mais ont été déçus par la dureté de la vie dans les camps et l'oppression de la domination marocaine, vivant dans la peur quotidienne de la mort ou de l'enlèvement. Ils sont privés de leur droit légitime de s'exprimer, de défendre leur identité, de se déplacer librement et de choisir leur gouvernement comme des citoyens responsables. Ces situations entraînent inévitablement de plus en plus d'agitation, de colère, de frustration et de désespoir, ce qui ouvre la voie à la radicalisation et à la manipulation, dont les conséquences peuvent être

tragiques pour une région de plus en plus instable. L'histoire a prouvé que la sécurité et la stabilité ne sont réalisables que par la justice, l'égalité et la bonne gouvernance. Le statu quo dans la dernière colonie restante en Afrique n'est donc plus viable.

58. **M. Merghoub**, prenant la parole à titre personnel en sa qualité de spécialiste de la recherche scientifique et médicale, déclare que le droit des peuples à l'autodétermination est indiscutable et qu'il est un principe cardinal du droit international nié pendant plusieurs décennies au Sahara occidental par ceux qui contrôlent le territoire contesté, qui privent les Sahraouis des droits de l'homme fondamentaux comme la liberté d'expression et d'association et le droit à la vie privée et à la santé. Le peuple sahraoui a été victime d'inconduite policière, de torture et d'un système de justice inéquitable, tout en étant empêché de se rassembler pour appuyer l'autodétermination. Le bien-être des réfugiés sahraouis vivant dans les camps est également très préoccupant. Les Sahraouis ont besoin de stabilité, de sécurité et de l'espace nécessaire pour s'épanouir, mais ont été privés de leurs droits culturels et civils et leurs demandes d'asile politique sont rejetées. M. Merghoub ajoute que les ONG ont souvent dénoncé les violations de leurs droits et note que l'Union européenne n'a jamais reconnu le Sahara occidental comme faisant partie du Maroc.

59. **M. Sassi**, prenant la parole à titre personnel, et soulignant le droit inaliénable des peuples coloniaux à l'autodétermination, dit que la communauté internationale doit être attentive à l'exploitation des ressources naturelles appartenant au peuple sahraoui, qui a récemment été déclarée illégale par la Cour de justice de l'Union européenne. Elle doit également condamner la destruction systématique de la société sahraouie par le Maroc, qui a occupé son territoire, anéanti toutes les entités qui pouvaient prétendre la représenter et nié son droit à l'autodétermination, en violation des règles les plus élémentaires du droit international, pendant que le monde restait coi. Le Maroc s'est en outre opposé au référendum promis par tous les moyens disponibles, y compris des violations des droits de l'homme et des actes de violence aveugle. Compte tenu des répercussions régionales plus vastes du conflit, certains pensent que l'Union africaine, dont la République arabe sahraouie démocratique est membre fondateur, devrait jouer un rôle plus important dans la recherche d'une solution. Il est temps pour la

communauté internationale d'assumer sa responsabilité de libérer la dernière colonie en Afrique et de mettre fin à la souffrance prolongée du peuple sahraoui.

60. **M. Ortiz Asín** (Forum Canario Saharai), décrivant les conditions inhospitalières et insalubres inimaginables dans lesquelles les Sahraouis ont été contraints de vivre à Tindouf pendant plus de 40 ans, dit qu'une proportion élevée de femmes souffrent d'anémie et que beaucoup d'enfants souffrent de malnutrition et de maladies chroniques. Les dirigeants du Front Polisario sont responsables du détournement de l'aide internationale vers les marchés d'Afrique subsaharienne en quantités suffisamment importantes pour inciter les fonctionnaires européens et les ONG internationales à interroger les expéditeurs. Les jeunes Sahraouis nés et élevés en exil sont de plus réduits au désespoir, ce qui crée sans aucun doute un terreau pour le fanatisme et la violence en l'absence de l'espoir qu'apporterait la proposition d'autonomie marocaine. Les habitants des camps sont privés des droits les plus fondamentaux, y compris la liberté de circulation, qui est refusée en particulier aux femmes qui reviennent après avoir passé du temps avec les familles d'accueil en Espagne. Les dirigeants du Front Polisario sont ultimement responsables de cette privation de liberté, qui devrait être punie comme un crime. Le peuple sahraoui est bien conscient des raisons de la situation dans les camps, notamment la décadence et l'autocratie du Front Polisario et le manque de confiance dans ses dirigeants. L'engagement du Maroc à l'égard des droits de l'homme et la croissance économique ont bénéficié à la région du Sahara et favoriseront certainement le retour des personnes détenues dans les camps invivables en Algérie, ainsi que leur prospérité socioéconomique.

61. **M^{me} Brahim-Bounab** (Députée algérienne) dit que le peuple sahraoui a enduré 40 ans de privation par l'occupant oppressif qui a, entre autres, manipulé la communauté internationale et entravé le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. L'occupant entrave maintenant les travaux de l'ONU au Sahara occidental et viole le cessez-le-feu mis en place, reniant ainsi son engagement à tenir un référendum sur l'autodétermination. L'Algérie n'est pas partie au différend et s'emploie constamment à établir des relations de bon voisinage, ne ménageant aucun effort pour soutenir la recherche d'une solution juste et durable garantissant le droit du peuple sahraoui à

l'autodétermination. Des mesures doivent maintenant être prises pour accélérer l'organisation du référendum, établir un mécanisme international indépendant et impartial pour surveiller le respect des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental et intensifier tous les efforts pour faire cesser les attaques de l'occupant marocain contre le peuple sahraoui. En conclusion, M^{me} Brahim-Bounab rend hommage aux femmes sahraouies pour leur courage et leur fermeté dans leur lutte pour la libération et la liberté.

62. **M. Lyes** (Député algérien) dit que le peuple sahraoui a longtemps souffert des sacrifices consentis pour la libération de sa patrie et qu'il est désormais engagé dans une lutte pacifique pour l'autodétermination et un règlement juste de la question en suspens de la dernière colonie en Afrique. Il condamne les violations flagrantes des droits de l'homme, en particulier les crimes contre l'humanité commis dans les territoires sahraouis par l'occupant et souscrit à la déclaration de la pétitionnaire précédente concernant la mise en place d'un mécanisme de surveillance des droits de l'homme et la nécessité d'accélérer le référendum. Il ajoute que des mesures doivent également être prises pour protéger les civils sahraouis, libérer tous les détenus sahraouis, condamner les actes de violence, la torture et les arrestations et les procès extrajudiciaires menés par les forces armées marocaines et mettre fin au pillage persistant des ressources naturelles du peuple sahraoui. L'Algérie affirme son soutien de longue date aux peuples persécutés du monde entier. Elle n'est d'ailleurs pas partie au différend et appelle à une solution juste et durable garantissant au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination comme un choix irrévocable.

La séance est levée à 18 h 5.